

& l'ancien état de Représentation, il n'y a pas d'injure qu'ils ne lui disent. Après de vaines protestations de respect, ils finissent par le déclarer *disciple de Mahomet*. Voici les propres paroles de ces insensés, qui seignent *des citoyens, des chrétiens* : " Est-ce dans leur saint " évangile ou dans leur cœur vicieux qu'ils " puisent une doctrine semblable ? Est-ce Ma- " homet ou Jesus-Christ qui est ici leur mo- " dele ? ". On peut juger sous quel joug tomberoit la pauvre Belgique, si de tels énergumènes parvenoient à faire naître une révolution : *il vaudroit autant, comme dit Voltaire, être sous l'empire des esprits infernaux acharnés sur leurs victimes.*

Au milieu des pamphlets produits par l'ignorance & la félonie, on a vu, à la grande consolation des bons citoyens, paroître un de ces ouvrages que le génie de l'humanité prépare dans la modestie & le silence, pour dessiller les yeux des nations, pour éclairer les aveugles, & ajouter encore à la lumière de ceux qui voient. Cet ouvrage est intitulé : *Mémoire en forme de réfutation judiciaire des raisons d'innover dans l'ordre actuel des choses dans les états Belghiques-unis; suivi de notes historiques & justificatives où l'on démontre* : 1^o. *que le droit de représenter le peuple, est un droit de propriété établi par les loix du pays.* 2^o. *Que les états des provinces sont les vrais & perpétuels représentans du peuple.* 3^o. *Que l'exercice de la souveraineté leur appartient, & par le droit de la représentation & par un usage constant de la plus haute antiquité, consenti expressément par la nation.* 4^o. *Que comme peuple représentant, ils ne peuvent jamais avoir été ni être jamais intermédiaires entre le peuple représenté &*